RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Cazals-Salviac

Marché public de fournitures

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériaux pour travaux routiers

passé selon la procédure adaptée
(articles L. 2123-1, L.2125-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique)

Règlement de la consultation

Objet de la consultation : Fourniture de matériaux pour travaux routiers (programme 2027)

Lot 1 : Grave émulsion (maximum : 260 tonnes).
Lot 2 : Gravillons 2/4, 2/6,3, 4/6,3 et 6/10 "roche dure" (maximum : 1500 tonnes),
Lot 3 : GNT3 0/20, GNT1 stérile 0/63, Grave 0/80 et Concassé 20/40 (maxi : 1000 tonnes)

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct. Il n'est pas prévu de minimum de commande.

Composition du Dossier de Consultation :
- Le règlement de la consultation,
- Les formulaires DC1 et DC2 à compléter et à signer,
- Le cahier des charges particulières valant acte d'engagement à compléter, parapher et à signer.

Composition de l'offre à remettre par le candidat :
L'offre sera remise, avant les dates et heures indiquées ci-dessous, par voie électronique sur la plateforme AWS (www.marches.publics.info) ;

Le pli comprendra :
- Les formulaires DC1 et DC2 complétés et signés,
- Une note technique indiquant les principales caractéristiques techniques des fournitures et leur lieu de production avec, pour les carrières, la copie de l'autorisation d'exploiter.
- L'offre : le cahier des charges particulières valant acte d'engagement complété, daté et signé ;

Date et heure limite de remise des offres : **15 décembre 2026 à 15 H 00**

Sélection des candidatures, jugement des offres :
- Ne seront pas admis les candidats qui n'ont pas d'autorisation d'exploiter (dans le cas de carrière).
- Le jugement des offres se fera sur les critères suivants : prix 60%, valeur technique 40%.

Renseignements : Communauté de communes Cazals-Salviac 5 Bd Hugon 46340 SALVIAC
tél : 05.65.41.62.40 accueil@cc-cazalssalviac.fr

Délais de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de :
- réaliser des prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande publique.
- passer des commandes auprès de fournisseurs tiers en cas d'impossibilité du titulaire de livrer dans les délais.